

**Conseil communal du jeudi 26 novembre 2015.**

**Séance publique – Question post Conseil de Joseph CLOES – Groupe Renouveau**

Depuis les attentats de Paris du 13 septembre, notre Commune, comme les autres des régions wallonne et flamande est en "alerte 3", ce qui signifie que la menace d'attentat y est "possible et vraisemblable".

Quelles actions le Collège a-t-il menées relativement à ce niveau d'alerte ?

## Notes JC.

### Niveaux de menace.

Le **niveau 1** équivaut à un risque faible d'attaque terroriste envers la personne, le groupement ou l'événement qui fait l'objet de l'analyse.

Une menace de **niveau 2** représente, d'après la réglementation, une menace "*peu vraisemblable*".

Le **niveau 3** signifie une menace "*possible et vraisemblable*".

Enfin, le **niveau 4** représente une menace "*sérieuse et imminente*".

### Lettre Milquet aux écoles.

outre les **mesures spécifiques que la zone de police ou votre commune vous demanderaient de prendre**, le cas échéant, nous vous recommandons les mesures suivantes:

- 1. Organiser une présence de responsables de votre établissement lors de chaque entrée et sortie d'école afin de réaliser une identification visuelle des élèves et parents. Ces responsables doivent signaler tout événement suspect (personne, objet, véhicule, attitude, etc.).

Idéalement, il faut s'assurer que chaque professeur, membre du personnel, concierge et également les personnes responsables du contrôle des accès disposent d'un moyen de communication (GSM, ...) afin d'aviser sans délai, en cas d'urgence, les services via le 101 ou le 112.

Par ailleurs, en tant que responsable de l'établissement centraliser les éventuels éléments suspects et à les communiquer, le cas échéant, si cela n'a pas été fait via le numéro d'appel 101 ou 112.

- 2. Limiter au maximum les rassemblements de personnes devant l'école durant toute la journée et réguler les flux.

Nous vous conseillons également d'éviter ou de limiter au maximum les sorties d'élèves permises, tant notamment pendant l'heure de midi que pendant les heures d'étude.

- 3. Pendant les cours, fermer les portes et accès à l'école durant la journée et, dans la mesure du possible, ne laisser qu'un seul point d'entrée, par implantation, et faire surveiller, de manière permanente, cet accès, par quelqu'un qui sera en contact constant avec la direction.

- 7. **Nous vous invitons à prévoir à destination de votre personnel, des parents, et, le cas échéant, des élèves du secondaire, la veille de la réouverture de l'école, un courriel ou SMS reprenant, dans des termes rassurants, les mesures de prévention principales les concernant spécifiquement et directement et à mettre en oeuvre dans l'établissement.**